



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA
du Mercredi 9 Février 2022.

La réunion se déroule en présentiel à 17h30 au GACP.

Membres présents : , MM Christophe Chouraki, Régis Laval , Bernard Paoli , Loïc Doudet , Yves Suglia, Jo Lombino, Richard Mouton, André Marzullo

Membres excusés : M. Théophile Henry, Yvan Cros, Philippe Bourges, Jean Louis Morales.

Ordres du jour :

- 1) Finalisation de la Charte des droits et devoirs des PLD
- 2) Validation de la date de la prochaine AG et ordre du jour prévisionnel.
- 3) Validation du montant de la cotisation exceptionnelle 2022.
- 4) Point sur les achats effectués et ceux restant à réaliser.
- 5) Présentation des futures cartes de membres.
- 6) Questions diverses

1*) Après présentation de la charte rédigée par Bernard, annotée par Christophe, André, Richard et Yvan et après débat, les membres du CA valide le document. Les PLD seront conviés à l'AG où cette charte leur sera remise par Christophe.

*2) La prochaine Assemblée Générale se tiendra le dimanche 3 avril à la salle de la Prudhommie. Christophe présente le projet de convocation qu'il a rédigé. Après débat, certaines modifications seront apportées.

*3) Sur une proposition de Loïc (trésorier) et après débat, le CA proposera lors de l'AG, une baisse exceptionnelle de 25 % sur le montant des cotisations 2022.

*4) Les tables et les bancs ont été livrés vendredi 4 février. Christophe et les membres du CA remercient les bénévoles qui ont participé à la livraison et au rangement du matériel.

° Christophe propose l'achat de drapeaux, bâches de protection avec le logo du GACP. Christophe se propose de s'en occuper.

*5) Christophe présente aux membres du CA un exemplaire de carte de membre qu'il a réalisé. Après débat, le format de la carte de membre sera celui d'une carte bancaire. Les sociétaires devront apporter une photo d'identité lors de l'AG.

*6) °Le GACP avait reçu à tort une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Christophe a fait le nécessaire et le dossier est clôturé.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 02 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met fin à la réunion à 19h30.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli